

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT AVRIL,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE.

Absents : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI.

OBJET : UDCCAS 49 - Mise à disposition de personnel CCAS – Convention Avril-Mai 2021.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'Union Départementale des CCAS de Maine-et-Loire est une association qui regroupe 66 CCAS adhérents représentant 87 % de la population du Maine et Loire.

Sa mission est d'assurer la coordination de proximité, l'animation d'un réseau local, afin de conforter le développement de ses membres et leur implication dans les politiques publiques de développement social.

La présidence de l'UDCCAS 49 a été assurée par la Vice-Présidente de CCAS d'ANGERS, Mme LE GOFF de janvier 2018 à octobre 2020. Depuis octobre 2020, la présidence de l'UDCCAS est assurée par Mme LELIEVRE, Vice-Présidente du CCAS de SAUMUR.

Par délibération du 8 mars 2018, le Conseil d'Administration du CCAS d'ANGERS a accepté la mise à disposition auprès de l'UDCCAS 49 d'une chargée de mission à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée de trois ans.

Compte tenu de l'évolution de la présidence de l'UDCCAS, de la nécessité d'accompagner l'association dans sa nouvelle dynamique et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition auprès de l'association UDCCAS 49 d'une chargée de mission, dans les conditions précisées ci-dessus, pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2021.
- approuve la convention avec l'UDCCAS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,
Présidente déléguée

